



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E113715

VALABLE JUSQU'AU

15/09/2025

ÉDITÉ LE

07/08/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/12/2004

Forme juridique : SAS

Capital : 75 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONTPELLIER 479737926

Siret : 479 737 926 00044

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 9252528

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1244000/001 602447/19

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1244000/001 602447/19

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2024

Raison sociale : ENERGYS

8 RUE DES VERGERS
CAMPUS DU GOLF BATIMENT 11
34130 MUDAISON

Téléphone : 04 67 65 06 03

Fax : 04 67 65 79 08

Portable :

Site Internet : www.energys-sas.fr

E-mail : contact-13@energys-sas.fr

Responsabilité légale :

STH (831 343 157) / DOMERGUE HENRI DIRECTEUR GENERAL DELEGUE /
OMNES PHILIPPE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Effectif moyen : 68

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	19/07/2022
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	26/09/2023
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	19/07/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	26/09/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	26/09/2023
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.